



Intitulé de l'opération :

TRAVAUX DE CREATION ET DE MISE AUX NORMES DE PASSAGES
PIETONS – RD 2144

Maître d'ouvrage :

Mairie de Bruère Allichamps
Place Louis Margueritat
18200 BRUERE ALLICHAMPS

Organisme financeur :

ETAT – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux de création et de mise aux normes de passages piétons – RD 2144	25 191,20 €	ETAT - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	10 076,48 €
		Ville de Bruère Allichamps	15 114, 72 €
TOTAL	25 191,20 €	TOTAL	25 191, 20 €



Pour vous,
l'État investit
dans le Cher

